

SAINT-CHAMOND

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°DL20210108 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT - MODIFICATIF

M. Hervé REYNAUD expose ce qui suit :

Par les délibérations n°20200042 du 29 juin 2020 et n°20210033 du 22 mars 2021, le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du comité du Syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat à savoir M. Yves ALAMERCERY en tant que délégué titulaire et Mme Stéphanie CALACIURA en tant que déléguée suppléante.

A la suite des élections départementales de juin dernier, le Département de la Loire a procédé aux désignations de ses représentants au sein de divers organismes. Madame CALACIURA a été élue déléguée titulaire du Département pour le syndicat mixte du parc.

Aussi, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour la commune, Madame CALACIURA ne pouvant être représentante dans 2 collèges différents.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 et de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, les désignations par le conseil municipal sont faites à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de voter à main levée et qu'aucun texte n'impose cette formalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DÉCIDE :

- **de désigner** un nouveau délégué suppléant au syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat pour la commune de Saint-Chamond, en procédant à un vote à main levée.

Monsieur Daniel Fayolle se porte candidat puis il est procédé au vote.

A l'issue du vote, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT,

M. Daniel FAYOLLE est élu délégué suppléant au syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat pour la commune de Saint-Chamond.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,



Hervé REYNAUD